



## POSTULAT

**Auteur** UDC, par Blaise Melly et Damien Raboud  
**Objet** Satisfaire les besoins légaux avérés et non des choix idéologiques  
**Date** 07/03/2022  
**Numéro** 2022.03.040

Lors de la conférence de presse du 11 janvier 2022 titrée « Plan d'action et lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ+ », le chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a annoncé un plan d'action en matière de promotion de la diversité homosexuelle et transsexuelle. Au total, 130'000 francs par an devraient être investis pour les différentes mesures et une campagne valaisanne contre l'homophobie et la transphobie. Un nouveau poste dédié à ces problématiques a également été créé à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF).

Les moyens prévus pour ce plan d'action seraient pris dans les budgets suivants : 50'000 francs par an par le Service de la santé publique, 15'000 francs par an par le Service de l'action sociale, 65'000 francs par an par l'OCEF. Le poste créé provient du budget de l'OCEF (0.5 EPT). Dans sa présentation, le DSSC prétend que ce poste a été accepté par le Grand Conseil.

Après analyse, le poste créé avait été annoncé comme collaborateur scientifique chargé de la prévention contre les discriminations au sein de l'OCEF. Or, l'objectif politique de cet office est «promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques». Les sous-objectifs politiques, mesures prioritaires et indicateurs montrent sans ambiguïté que cet office n'est pas concerné par l'homophobie et la transphobie. D'ailleurs, le site internet de cet office ne mentionne jamais ces problématiques. Si le DSSC voulait changer l'orientation de cet office, il aurait dû requérir une modification de l'objectif de cet office et annoncer clairement les raisons de cette augmentation d'EPT.

En même temps, le DSSC se plaint à chaque budget que des EPT manquent pour que les services soient en mesure de faire face aux tâches prévues par la loi. Ainsi, en décembre 2021, la commission SAI avait demandé la création d'un poste supplémentaire pour respecter le cadre légal de la Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien. La majorité du Grand Conseil s'y était opposé, considérant que le DSSC devait prendre ce poste sur le total des postes attribués à ce département à la place de donner la priorité à des fonctions non régaliennes.

### Conclusion

Nous demandons au DSSC de respecter les objectifs et sous-objectifs politiques de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille tels qu'approuvés par le Grand Conseil et d'annuler la création de ce poste afin de donner les moyens nécessaires à ses services pour remplir en priorité leurs obligations légales.